

SLG

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC_04_050A

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres En exercice :
- Titulaires : 38

L'an deux mille vingt et trois, le onze avril, à 18h30, le Conseil de Communauté s'est réuni à DAMVIX en session ordinaire sous la Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents :
- Titulaires : 29
- Suppléants : 4

Date de convocation : 5 avril 2023

Excusés ayant donné pouvoir : 5
Votants : 36

PRESENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLOIN Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Sant-Sigismond
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. BETAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet (donne pouvoir à Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine)

- M. QUILLET Pascal, Délégué de la commune de Maillezais (donne pouvoir à Mme RINEAU Annie)
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à M. CARTRON David)
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à M. GUILLON Stéphane)
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux (donne pouvoir à M. HENRIET Christian)

ABSENTS EXCUSES :

- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- Mme DELAUNAY Jocelyne, Déléguée de la commune de Vix

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET : PRESTATION DE BALAYAGE DES CANIVEAUX : ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LA PERIODE DU 1ER MAI 2023 AU 31 DECEMBRE 2023 (AVEC POSSIBILITE DE RECONDUCTION POUR 2024)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BORDET.

Monsieur BORDET expose que la balayeuse, acquise en 2014 par la Communauté de Communes est défectueuse et les nombreuses réparations ont été très coûteuses.

Pour assurer les passes de balayage de juillet à décembre 2022, il a été fait appel à un prestataire.

En effet, l'organisation du balayage, représentant un mi-temps sur une partie seulement de l'année, rend difficile l'organisation du planning des services techniques. Le recours à un prestataire permet donc de se libérer de ces charges.

Monsieur BORDET précise qu'un travail a été effectué, notamment avec les communes pour lesquelles la carte n'a pas été validée afin d'affiner les parcours et bien déterminer les rues qui doivent être balayées.

Afin de retenir un prestataire pour la réalisation de ces prestations de balayage des rues (caniveaux) sur le territoire de la Communauté de Communes, pour une durée de mai à décembre 2023, avec possibilité de reconduction pour un an, il convient de lancer une consultation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 20 septembre 2022 autorisant le lancement de la consultation,

Considérant la défectuosité de la balayeuse dont disposait la Communauté de Communes,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire pour la réalisation du balayage de voirie,

Considérant la volonté de conclure un marché pour l'année 2023 (à compter de mai), avec possibilité de reconduction pour une année supplémentaire,

Considérant que le montant des prestations sur un an est estimé à 65 000 € HT, soit 130 000 € HT pour 2 ans,

Considérant que cette consultation relative à un marché de prestations de services fait l'objet d'une procédure adaptée, conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique,

Considérant l'analyse des offres établie conformément aux critères d'attribution définis au règlement de la consultation,

Considérant l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie à titre consultatif le 6 avril 2023,

Monsieur le Président propose au Conseil de :

- Retenir l'offre de la société SARL BODJIN ASSAINISSEMENT pour un montant de 36 445.50 € HT pour l'année 2023 et 45 556.87 € HT pour 2024.
- L'autoriser à procéder à la signature et notification du marché ainsi que tout document relatif à ce marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le 02/05/2023

ID : 085-248500563-20230411-2023CC_04_050A-DE

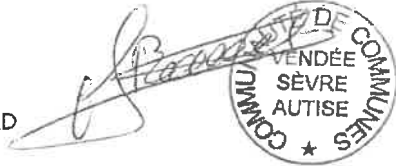
SLOW

- Retient l'offre de la société SARL BODIN ASSAINISSEMENT pour un montant de 36 445.50 € HT pour l'année 2023 et 45 556.87 € HT pour 2024.
- Autorise à procéder à la signature et notification du marché ainsi que tout document relatif à ce marché.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Fait à RIVES-D'AUTISE, le 11 avril 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style, corresponding to the name Adeline POUPLIN.

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

SLOW

ID : 085-248500563-20230411-2023CC_04_050A-DE